

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 janvier 2022

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4890)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 6

I. – Alinéa 3

Supprimer cet alinéa.

II. – Après l'alinéa 7

Insérer un alinéa ainsi rédigé :

...) Au dernier alinéa, le mot : « il » est remplacé par les mots : « le président du conseil départemental ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordinations tirant les conséquences des modifications apportées à l'article 6 par la commission mixte paritaire.